



MAIRIE DE DORMANS

COMPTE-RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL

25 NOVEMBRE 2021

L'An deux mille vingt et un, le 25 novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de Dormans, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Dormans, sous la présidence de Monsieur Michel COURTEAUX, Maire de Dormans

Présents : MM. Manuel CORDEIRO, Michel COURTEAUX, Pierre SABLON et Jean-Luc TARATUTA

Mmes Véronique BULLIARD, Annie GALBY et Isabelle MICHELET

MM. Christian BRUYEN, Philippe DUMONT, Bruno MATHYS, Ludovic RENAULT, Didier TALON et Ludovic WELCHE

Mmes Pauline ACCARIES, Florence DOUCET, Alexandra HACHET, Pascale LEGER et Francine PICALET

Mme Christine GALOPEAU DE ALMEIDA a donné pouvoir à Mme Annie GALBY

Mme Valérie LITOUX a donné pouvoir à Mme Pauline ACCARIES

Absent(s) excusé(s) : MM. Nicolas DAVY, Dominique LOGEROT et Mmes Christine GALOPEAU DE ALMEIDA, Séverine LAHEMADE, Valérie LITOUX

Secrétaire de séance : Mme Pauline ACCARIES

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2021 est lu et adopté à l'unanimité

N° 21-083 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ORANGE POUR L'ANNEE 2021

RAPPORTEUR : MICHEL COURTEAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L. 47,

Considérant que l'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances,

Considérant le décret 2005-1676 du 27/12/2005 fixant les montants annuels dus par les opérateurs de télécommunications et la nécessité pour la commune de recouvrer cette recette,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer, pour l'année 2021, les tarifs en vigueur antérieurement, revalorisés en fonction de la moyenne de l'index TP01 soit un coefficient de revalorisation des tarifs de base de 1.37633.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de fixer, comme suit, le montant des redevances d'occupation du domaine public dues par Orange :

Année 2021 (en fonction des installations existantes au 31 décembre 2020)

km d'artères aériennes 20,221 x 55.05€/km soit 1 113.17 €

km d'artères en sous-sol 44,605 x 41.29€/km soit 1 841.74 €

m² d'emprise au sol (cabines, armoires, bornes) 2,18 x 27.52€/m² soit 59.99 €

soit une redevance annuelle pour 2021 de 3 014.90€uros

- de charger Monsieur le Maire du recouvrement des sommes indiquées.

Adopté à l'unanimité,

N° 21-084 : BUDGET MAISON DE LA PETITE ENFANCE - OUVERTURE DE CREDITS SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2021

RAPPORTEUR : PIERRE SABLON

Considérant le besoin de crédits sur le chapitre 011 en dépense de fonctionnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de procéder à l'ouverture de crédits suivante sur le budget maison de la petite enfance de l'exercice 2021 :

<i>DEPENSE FONCTIONNEMENT</i> <i>Crédits à ouvrir</i>				<i>DEPENSE FONCTIONNEMENT</i> <i>Crédits à réduire</i>			
<i>Chap</i>	<i>Art</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Chap</i>	<i>Art</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
011	6042	Achats prestations de services	+ 1 050€	012	6411	Personnel titulaire	- 10 000€
	60611	Eau et assainissement	+ 700€				
	60632	Fouritures de petit équipement	+ 3 000€				
	6184	Versements à des organismes de formation	+ 950€				
	62871	A la collectivité de rattachement	+ 4 300€				
TOTAL			+ 10 000€	TOTAL			- 10 000€

Adopté à l'unanimité,

N° 21-085 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CARIDO

RAPPORTEUR : MANUEL CORDEIRO

Afin de soutenir l'association CARIDO dans l'organisation de ses diverses manifestations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'octroyer une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 900 € à l'association CARIDO.

Adopté à l'unanimité,